

République française

Département de l'Hérault

Canton de Saint Pons de Thomières

Commune de Rosis

Séance du 17 juin 2022 à 19h30

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du conseil municipal du 11 avril 2022
2. Recrutement agent technique : mise en place de la NBI, du RIFSEEP, adhésion à la MNT
3. Convention de mise à disposition de l'agent technique au SIML
4. Réévaluation des tarifs des produits mis en vente à la Maison du Mouflon
5. Modalité de publicité des actes pris par la commune (- 3 500 habitants)
6. Camion Isuzu
7. Façade de l'immeuble Les Cantines à Andabre
8. Voirie : vétusté et dangerosité des ponts situés aux abords du temple Zen à Douch
9. Projet à Douch et parking
10. Information concernant le SIML
11. Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2022

Membres présents : Mme Anne-Lise SAUTEREL – Mme Laurence VIGNAU – Mr Jean-Marcel PUJOL – Mr Alain BOUSQUET – Mr Germain FARENQ - Mr Bernard BOUILLOT - Magali CAZALS, et Robert ROUX

Membre(s) absent(s) excusé(s) : Mme Elisabeth NORMAND a donné procuration à Magali CAZALS - Mr Stéphane SAUTEREL.

Membre(s) absent(s) : Moïse ROQUES

Secrétaire de séance :

ORDRE DU JOUR DETAILLE

1– Approbation du compte rendu du 11 avril 2022

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'adopter le compte rendu de la séance du dernier Conseil Municipal. Elle demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal n'ayant fait aucune remarque. Le compte rendu est approuvé.

Nombre de voix : Pour : 9 contre : 0 / abstention : 0

2– Recrutement d'un agent technique

Madame le Maire indique que dans le cadre de la procédure de recrutement d'un agent technique suite au départ à la retraite de Fabrice DELACOUR, des entretiens ont été réalisés par Laurence VIGNAU et Jean-Marcel PUJOL et la candidature retenue est celle de Monsieur Bruno TEYSSIER. Un arrêté de nomination en tant que stagiaire sera pris par Mme Le Maire dans lequel figurera le grade et l'échelon (défini en fonction de l'ancienneté de l'agent dans sa carrière privée), l'attribution de la NBI, du RIFSEEP et l'adhésion à la complémentaire prévoyance (MNT).

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal prend note du recrutement.

Nombre de voix : Pour : 9 contre : 0 / abstention : 0

3– Convention de mise à disposition de l'agent technique au SIML

Madame le Maire informe le conseil qu'il convient suite à la nomination de l'agent technique de conventionner avec le SIML en vue de mettre à disposition l'agent technique au syndicat dans le cadre de l'entretien des réseaux eau et assainissement. Une convention et un arrêté nominatif de mise à disposition sera nécessaire pour le bon fonctionnement des services

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal prend note de l'information.

Nombre de voix : Pour : 9 contre : 0 / abstention : 0

4– Réévaluation des tarifs des produits mis en vente à la maison du mouflon

Dans le cadre de la délégation du conseil municipal à Madame le Maire, concernant la création, modification et suppression de la régie. Madame le Maire décide d'ajouter de nouveaux produits et de modifier les tarifs de certains produits mis en vente à la maison du mouflon.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal prend note de la décision de Madame le Maire.

5– Modalité de publicité des actes pris par la commune (- 3500 habitants)

Madame le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique. Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication : 1° Soit par affichage ; 2° Soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ; 3° Soit par publication sous forme électronique. Il est proposé au conseil municipal au vu de la population et de la configuration de la commune où les connexions internet sont difficiles de conserver l'affichage papier.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire décide d'adopter à l'unanimité des membres présents et représentés : la publicité des actes se fera par affichage à la mairie.

Nombre de voix : Pour : 9 contre : 0 / abstention : 0

6– Camion Isuzu

Mme Le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'avenir du camion Isuzu.

Avis du Conseil : Le Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés, souhaite mettre en vente le camion. Autorise Mme le Maire à réaliser les démarches nécessaires.

Nombre de voix : Pour : 9 contre : 0 / abstention : 0

7– Façade de l'immeuble Les cantines à Andabre

Mme le Maire informe que l'immeuble des Cantines à Andabre, présente sur sa façade Est des tôles acier qui menacent de s'arracher (certaines étant déjà tombées au pied de l'immeuble). Mme Le Maire, indique qu'un courrier a été distribué demandant à l'ensemble des propriétaires la réalisation de travaux sur cette façade en vue de sécuriser l'immeuble. Elle indique avoir pris attache avec le conseiller juridique du CFMEL qui lui indique qu'il est nécessaire de demander au syndic de procéder aux travaux de façade en vue de sécuriser le site. Si le syndic n'existe pas il est nécessaire d'indiquer aux propriétaires de le créer.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal prend note de la situation.

8– Voirie

- vétusté et dangerosité des ponts aux abords du temple ZEN à Douch

Mme le Maire indique au conseil avoir pris un arrêté d'urgence interdisant la circulation véhicule léger et poids lourds, ainsi que la circulation piétonne. Ceci engendre des répercussions non négligeables aux activités du Temple Zen. Plusieurs expertises (département, entreprise Ferrini, cabinet Infraneo qui réalise un audit sur les ponts de la commune) nous ont indiqué la dangerosité de la situation. Dès lors les arrêtés pris ne seront pas levés tant que des travaux ne seront pas entrepris. Il convient de réfléchir et de chiffrer l'ensemble des travaux.

-FAIC 2022

Mme le Maire présente un projet de réfection de la voirie communale permettant de finaliser l'ensemble des rues de Andabre à savoir : Rue du Moulin, Chemin du stade, Impasse de la Mare, Impasse de la Croix. L'entreprise Colas des Aires a été retenue dont le devis présente un montant de 54 752,53€TTC (soit 45 627,11€HT). Mme le Maire sollicite l'aide du Conseil Départemental dans le cadre des programmes FAIC 2022 en vue d'obtenir une subvention pour la réalisation de ce projet.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés valide le devis de l'entreprise Colas. Autorise Mme Le Maire à déposer le dossier dans la cadre du programme FAIC 2022 du Conseil Départemental.

Nombre de voix : Pour : 9 contre : 0 / abstention : 0

9– Projet à Douch et parking

Mme le Maire informe le conseil municipal suites aux dernières réunions qui ont eu lieu sur le sujet. Le dossier devrait être présenté en septembre à la commission des sites classés.

Mme Le Maire indique avoir également reçu un couple qui cherche à développer une activité touristique (accueil/hébergement/restauration...) au niveau du hameau de Douch.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal prend note de l'avancée du projet et de la demande de développement touristique.

10– Information concernant le SIML

Mme le Maire indique avoir reçu du Syndicat intercommunal Mare et Libron le compte rendu annuel de la consommation des fontaines à eau au sein des hameaux. Il ressort que certaines fontaines ont vu leur consommation diminuer très significativement depuis la mise en place des boutons poussoir exemple la fontaine des Cantines à Andabre a baissé à 8 m3 en 2021 (contre 47 m3 en 2020), la fontaine de Compeyre dont la consommation est de 4m3 (contre 14 m3 en 2020). D'autres ont leur consommation identique comme à Douch avec 16m3 pouvant s'expliquer par le passage de randonneurs qui s'alimentent en eau à leur arrivée. Enfin une fontaine voit sa consommation augmenter passant de 106m3 en 2020 à 134m3 en 2021, des informations complémentaires seront prises pour pouvoir expliquer cette consommation.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal se félicite de la situation globalement favorable à une réduction de la consommation en eau des fontaines. Dans chaque hameau, la sensibilisation des habitants se poursuivra.

11– Questions diverses

Mme le Maire indique que la communauté de Communes va procéder à des travaux de voirie sur la voirie communautaire (de la Croix de Douch jusqu'aux Avels pour une semaine) et que la route de la Palisse sera fermée au cours de la journée du 22 juin au niveau de la maison communale (en vue de son raccordement électrique).

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 22h00.